



Prescription pour attouchements

Par **noelle37**, le **16/03/2009** à **13:47**

Bonjour,

J'ai 36 ans et ai subi des attouchements sexuels de la part de l'ami de ma mère qui vivait avec nous et était donc mon beau-père.

Cette histoire me travaille et jaillit seulement à mon âge, j'aimerais savoir si je peux encore porter plainte contre lui.

Merci pour votre réponse